

## Vision municipale 2022

En janvier 2012, la municipalité du Village de Sainte-Pétronille a décidé de revoir ses grandes orientations datant de 1986. Pour ce faire, le Conseil municipal a réuni un groupe de travail composé par:

- **Les membres du comité sur l'Avenir de Sainte-Pétronille:** Lyne Gosselin, Martine Potvin, Bernard Gilbert et Stéphane Brodu;
- **Les membres du comité Consultatif de l'Urbanisme:** Judith Dunn, Kévin Sylvain et Daniel Auclair;
- **Les élus de la municipalité:** Marcel Laflamme, Line Bisson, Jacques Bégin, Sophie Côté, Mireille Morency, Eric Bussière et Harold Noël;

Ces personnes ont été appuyées par Diane Frappier et Jean-François Labbé.

Deux réunions de travail tenues le 24 avril et le 8 mai 2012 ont permis de compléter le diagnostic et mettre en évidence les particularités de notre territoire.

Une consultation publique est maintenant nécessaire pour échanger sur la nouvelle vision municipale. Elle guidera la municipalité dans ses actions quotidiennes et la réalisation de projets et d'activités à caractère économique, social et communautaire dans une perspective de développement durable.

**La consultation publique se tiendra samedi, le 9 juin 2012 au Centre communautaire de 13h00 à 17h00.**

La consultation traitera des sujets où la municipalité exerce sa compétence:

- **Qualité de vie / Démographie**
- **Gestion municipale**
- **Environnement / Aménagement du territoire**

L'animation de la rencontre sera confiée à une spécialiste qui en assurera le bon déroulement. Les élus et membres de comité animeront des tables de discussion par thème. Ils susciteront les échanges sur des éléments de réflexion afin de dégager des consensus.

Les commentaires et discussions provenant des tables de discussion feront l'objet d'une plénière générale où les citoyens pourront interagir sur les constats et les thèmes.



Les résultats de la démarche contribueront à bonifier l'énoncé de la vision municipale.

Bienvenue à tous,  
Harold Noël, maire



Afin d'être bien préparés à cette consultation, deux documents sont disponibles :

- **Diagnostic et Éléments de la vision 2022** (Version intégrale) est disponible sur le portail électronique de la municipalité sous la rubrique **Manchettes** dans la page d'accueil:

[www.ste-petronille.iledorleans.com](http://www.ste-petronille.iledorleans.com)

- **Vision municipale 2022** est une version abrégée présentant les constats, la grille d'analyse et les éléments de la vision. Quelques pages sélectionnées de la version intégrale vous sont présentées :

### Avant-propos (page 2)

Au cours des derniers mois, différents événements ont amené les élus à se questionner sur les orientations souhaitées pour notre communauté dans la prochaine décennie.

Tout d'abord, la décision rendue en octobre 2011 par la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) quant aux **ilots déstructurés** ajoute des emplacements pour des usages autres qu'agricoles dans certains secteurs de la zone verte de la municipalité. Ensuite, les exigences de la nouvelle Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ainsi que la volonté du conseil des maires de la MRC **d'harmoniser les réglementations d'urbanisme** des 6 municipalités de l'Île d'Orléans nous invitent à faire le point sur nos grandes orientations.

Dans ce contexte, l'exercice de révision de la **Vision municipale** de notre municipalité devient nécessaire. À cette fin, nous respecterons la procédure proposée par le **MAMROT - LA VISION STRATÉGIQUE du développement culturel, économique, environnemental et social - Septembre 2005**

La démarche comprendra quatre étapes :

1 - Rédaction du diagnostic sans commentaires (maire et DG) ;

2 - Correction du diagnostic et ajout de commentaires (élus et membres de comités) ;

3 - Présentation du diagnostic et consultation populaire (citoyens de la municipalité) ;

4 - Rédaction de la nouvelle vision municipale.

Pour être crédible, la nouvelle vision doit reposer sur une évaluation honnête et critique de la situation actuelle et un bon repérage des défis à venir. Il nous faut répondre aux quatre questions fondamentales suivantes :

**Où en sommes-nous présentement ?**

**Où allons-nous ?**

**Où voulons-nous aller ?**

**Comment s'y rendre ?**

Les deux premières questions peuvent être répondues à l'intérieur du diagnostic reflétant la situation actuelle de notre territoire. L'outil d'analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) schématise la situation et facilite la formulation des grandes orientations.

Les réponses aux deux dernières questions surgiront d'une réflexion communautaire autour du diagnostic dans un esprit de développement durable. Le fruit des échanges mènera à un énoncé des grandes orientations qui guideront les élus dans le futur. Votre participation active à la présente réflexion est donc essentielle car elle contribuera à définir notre vision de l'avenir.

**La consultation publique se tiendra samedi, le 9 juin 2012 au Centre communautaire de 13h00 à 17h00.**

**Bienvenue à tous,**

**Harold Noël, maire**

### **A – Constats préalables (Pages 6 et 7)**

La dernière réflexion sur une vision municipale date de 25 ans. La réglementation d'urbanisme adoptée en 1986 a eu une influence certaine sur l'aménagement du territoire et le cachet actuel de notre municipalité. La clairvoyance des administrations précédentes et l'application rigoureuse de la réglementation la plus sévère de l'île n'ont pas été vaines.

En janvier 2012, la municipalité du Village de Sainte-Pétronille a décidé de revoir ses grandes orientations afin de les adapter aux nouvelles lois et réalités.

Afin de mieux comprendre la portée de cette nouvelle vision, voici les projets sur lesquels le conseil municipal aura à se prononcer au cours des prochains mois :

### **Préserver la qualité de l'eau souterraine dans le périmètre urbain**

Le Conseil municipal travaille depuis 2003 sur le projet d'assainissement des eaux usées à l'intérieur du périmètre urbain. Appuyé par des ingénieurs-conseils, il accumule des données techniques et financières sur différents scénarios. Des décisions importantes restent à prendre quant au territoire desservi, la technologie appropriée, l'emplacement des installations de traitement et le financement. Un article publié dans *Le Beau Lieu - Août 2011* décrit brièvement le projet et son état d'avancement.

Parallèlement au projet, on procèdera à la réfection des rues, des trottoirs, des conduites pluviales et de la possibilité d'enfouir les fils sur une distance de 800 mètres au cœur du village.

### **Harmoniser la réglementation d'urbanisme pour favoriser la mixité des fonctions et s'adapter aux nouveaux besoins**

La nouvelle loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme oblige la MRC de l'île d'Orléans à revoir son schéma d'aménagement ainsi que la présentation et le contenu des 6 règlements municipaux. L'intégration de normes architecturales, la reconnaissance de nouveaux matériaux et de nouvelles tendances sous un même canevas faciliteraient le travail des inspecteurs et la gestion des permis et autorisations.

Parallèlement, la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) a rendu une décision le 26 octobre 2011 laissant aux municipalités la juridiction sur de nouveaux usages à l'intérieur des îlots déstructurés. Un article publié dans *Le Beau Lieu - Octobre 2011* vulgarise la notion légale et clarifie la démarche. Pour Sainte-Pétronille, ces îlots couvrent des zones où différents usages (résidentiel, agricole, commercial et conservation) sont déjà permis. On y retrouve actuellement 298 résidences et les ajouts proposés pourraient théoriquement en permettre 31 supplémentaires. Cette estimation est une image globale car on n'a pas considéré l'intention des propriétaires,

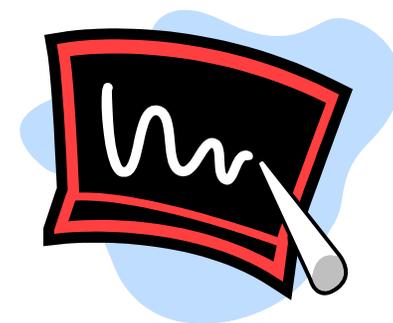
les usages municipaux permis, la proximité des cours d'eau ou la possibilité d'installer un puits et des installations septiques conformes.

### **Favoriser un niveau de vie innovant pour l'ensemble de la population**

L'ensemble de la province, connaîtra à moyen terme un vieillissement significatif de sa population : À Sainte-Pétronille, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus doublera d'ici 2031. Afin de maintenir les services aux citoyens de tous âges, il nous faudra réfléchir à une politique familiale prévoyant des services de proximité pour les jeunes familles ainsi que le maintien à domicile des personnes âgées.

### **Maintenir l'effort fiscal à un niveau acceptable pour la population**

La Municipalité reçoit beaucoup de suggestions pour offrir de nouveaux services aux citoyens. Au cours des 25 dernières années, les administrations municipales ont toujours planifié l'offre de services en maintenant l'effort fiscal des contribuables à son niveau le plus faible. C'est ce qui explique l'absence de dette et l'un des plus bas taux de taxation de la province. Toutefois, on note que l'opinion publique est souvent partagée lorsqu'on assimile une augmentation de taxes à l'offre de nouveaux services.



### **G—Grille d'analyse (Pages 35 et 36)**

Deux réunions de travail tenues le 24 avril et le 8 mai 2012 ont permis de compléter le rapport diagnostique et soulever les particularités de notre territoire. Le groupe de travail était composé des élus municipaux, des membres du comité Consultatif de l'Urbanisme et du comité sur l'Avenir de Sainte-Pétronille.

La grille d'analyse regroupe sous trois thèmes les influences des environnements internes et externes de notre territoire. Elle est soutenue par les principes directeurs du Développement durable (ANNEXE 1)

## 1 - Qualité de vie / démographie

### Forces :

- Population scolarisée bénéficiant de meilleurs revenus ;
- Bénévolat ;
- Services de base en loisirs.

### Faiblesses :

- Taux de natalité et population vieillissante ;
- Transport en commun ;
- Infrastructures de loisirs et de logements pour personnes âgées.

### Menaces :

- Diminution de la population active ;
- Accès à la propriété plus difficile pour les jeunes familles à revenus moyens ;
- Baisse d'inscriptions aux écoles publiques.

### Opportunités :

- Élaboration d'une politique familiale ;
- Accessibilité aux logements pour personnes âgées ;
- Appropriation d'immeubles à vocation publique ;
- Inter-modalité des transports.

## 2—Gestion municipale

### Forces :

- Situation financière de la municipalité ;
- Services fusionnés ;
- Effort fiscal ;
- Dévouement et implication citoyenne.

### Faiblesses :

- Croissance du coût des services depuis 2003 ;
- Peu de revenus commerciaux ;
- Rigidité de la réglementation d'urbanisme quant à la mixité des fonctions.

### Menaces :

- Croissance des dépenses supérieures au taux d'inflation ;
- Obligations / Adaptation aux normes provinciales ;
- Opportunités : Augmenter l'effort fiscal ;
- Refondre la réglementation d'urbanisme.

## 3—Environnement / Aménagement du territoire

### Forces :

- Proximité de la ville-centre ;
- Couvert végétal / Aires de conservation importantes ;
- Protection / Mise en valeur du patrimoine ;
- Homogénéité des bâtiments ;
- Règlementation d'urbanisme restrictive.

### Faiblesses :

- Gestion des risques environnementaux ;
- Difficultés d'application de la réglementation d'urbanisme par rapport aux nouveaux besoins, nouvelles technologies et matériaux ;
- Partage de la route (circulations automobile, cyclable et piétonnier).

### Menaces :

- Détérioration de la qualité de l'eau souterraine ;
- Peu de disponibilités pour de nouveaux logements ;
- Double réglementation d'urbanisme.

### Opportunités :

- Assainissement des eaux usées ;
- Ilots déstructurés ;
- Appropriation d'immeubles publics ;
- Pratiques d'aménagement durable de la forêt et cours d'eau ;
- Politique québécoise de protection du patrimoine.

### H — Éléments de la vision: Sainte-Pétronille en 2022 (page 37)

La vision stratégique est une **représentation du futur souhaité**, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective :

- **rationnelle** réfère à une analyse honnête et critique de la situation actuelle ;
- **intuitive** réfère à l'imagination et de la combinaison des valeurs ;
- **englobante** permet d'aborder les défis touchant un ensemble d'activités ;
- **prospective** constitue un appel pour un futur pressenti et voulu.

Les éléments de vision se regroupent sous les trois thèmes descriptifs de la réalité de Sainte-Pétronille. Ils ont été énoncés lors des rencontres de travail du 24 avril et du 8 mai derniers. Ils décrivent la nouvelle réalité rêvée pour 2022.

## 1 - Qualité de vie / Démographie



Sainte-Pétronille présente des aménagements de qualité qui répondent aux préoccupations environnementales, sociétales et économiques. La municipalité offre un milieu

de vie où les personnes âgées peuvent concrétiser leur choix d'y rester et les jeunes familles leur rêve de s'y intégrer ; les citoyens y circulent à leur rythme et en sécurité tout au long de l'année. Sainte-Pétronille brille au fil des ans comme l'un des plus beaux villages du Québec ayant pu protéger ses espaces verts, ses paysages identitaires et ses bâtiments patrimoniaux ; ayant su créer un accès aux rivages et ayant réussi à relier les différents secteurs de la municipalité.

## 2 – Gestion municipale

Sainte-Pétronille compte sur le dévouement et la disponibilité, tant de ses élus que de ses citoyens, pour enrichir son offre de services. Des services de qualité sont disponibles avec un effort fiscal raisonnable, l'un des plus bas de la province de Québec. Les procédures bureaucratiques sont simples et les citoyens peuvent s'impliquer dans la prise de décision.

## 3 – Environnement / Aménagement du territoire



Sainte-Pétronille assure une utilisation optimale des espaces et une occupation dynamique de son territoire. Les eaux souterraines de qualité, favorables à la consommation, sont préservées

et les eaux usées sont traitées. Les nouveaux bâtiments aménagés dans les ilots déstructurés respectent la réglementation et s'intègrent harmonieusement au paysage de Sainte-Pétronille. Une réglementation actualisée répond aux nouveaux besoins; elle permet de multiples usages, elle accueille l'utilisation tant de nouvelles technologies que de nouveaux produits dans le respect des principes du développement durable.

**Pour de plus amples informations, consultez la version intégrale du document sur le site Internet de la municipalité.**